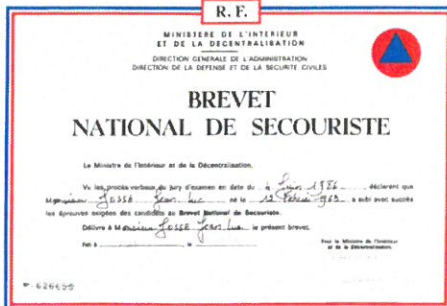


# ANNEXES

## DIPLÔMES JUSTIFIANT D'UNE FORMATION AUX PREMIERS SECOURS

Chaque diplôme doit comporter à minima le tampon de l'organisme de formation et la signature du formateur responsable de la session de formation.



**Cette attestation n'est pas un diplôme justifiant d'une qualification aux premiers secours**